



Le taux annuel d'inflation en hausse de 3.0% à 3.1%

L'inflation repart légèrement à la hausse en décembre 2025. Selon les calculs du STATEC, le taux annuel progresse par rapport à novembre, porté par un renchérissement des services.

Les services progressent de 0.7% sur un mois et affichent un taux annuel de +2.7%. Au mois de décembre, les tarifs des crèches augmentent de 7.6% par rapport au mois de novembre (+9.5 sur un an). Les billets d'avion sont en hausse de 21.6% sur un mois (+9.1% sur un an), tandis que les voyages à forfait évoluent de +6.0% sur un mois (+ 4.8% sur un an). Ces effets saisonniers mensuels résultent de à la forte demande à l'occasion des vacances de fin d'année.

Les produits pétroliers affichent une baisse mensuelle de 4.8% en décembre. Cette baisse s'explique principalement par la chute du prix du mazout de chauffage, qui perd 8.6% en un mois. Le passage à la pompe revient moins cher pour les automobilistes : comparés au mois de novembre, les prix diminuent de 5.1% pour le diesel et de 3.9% pour l'essence. Le prix du gaz, quant à lui, continue de reculer en décembre (-2.5%), mais reste en forte augmentation sur un an (+25.4%). Malgré ces baisses, l'agrégat des produits pétroliers est en hausse de 5.7% par rapport à l'année précédente.

Les prix dans l'alimentation ont augmenté de 3.3% par rapport à décembre 2024. Les plus fortes évolutions annuelles ont été relevées pour la viande de bœuf et de veau (+14.1%), le chocolat (+13.7%) et le café (+15.1%). En décembre 2025, les plus fortes hausses de prix sur un mois ont été observées pour le poisson frais (+4.4%) et le café (+2.1%), tandis que les prix du riz (-2.1%) et des pizzas et quiches (-2.1%) ont diminué par rapport à novembre.

Une baisse mensuelle ayant un impact visible sur l'indice général du mois de décembre concerne les boissons alcoolisées, dont les prix reculent de 1.6% par rapport à novembre. Les prix des spiritueux et liqueurs (-3.8%), du vin (-2.5%, vin mousseux compris) et du vin fortifié (-4.1%) ont diminué en raison d'actions promotionnelles pour les fêtes de fin d'année. En comparaison annuelle, les prix des boissons alcoolisées sont inférieurs de 0.6%.

Le taux annuel d'inflation augmente de 3.0% à 3.1% pour le mois de décembre. Le taux annuel d'inflation sous-jacent augmente de 2.6% à 2.9% en décembre. En janvier 2026, le taux d'inflation annuel devrait être réduit de moitié environ, principalement en raison de la contribution étatique aux tarifs d'utilisation des réseaux d'électricité (le prix de l'électricité reculerait de 10% environ en janvier 2026).

L'indice général du mois de décembre exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 126.18 points. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 passe de 1036.14 à 1036.63 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1038.79 sera atteinte.

Actualisation de l'IPCH et de l'IPCN à partir de 2026

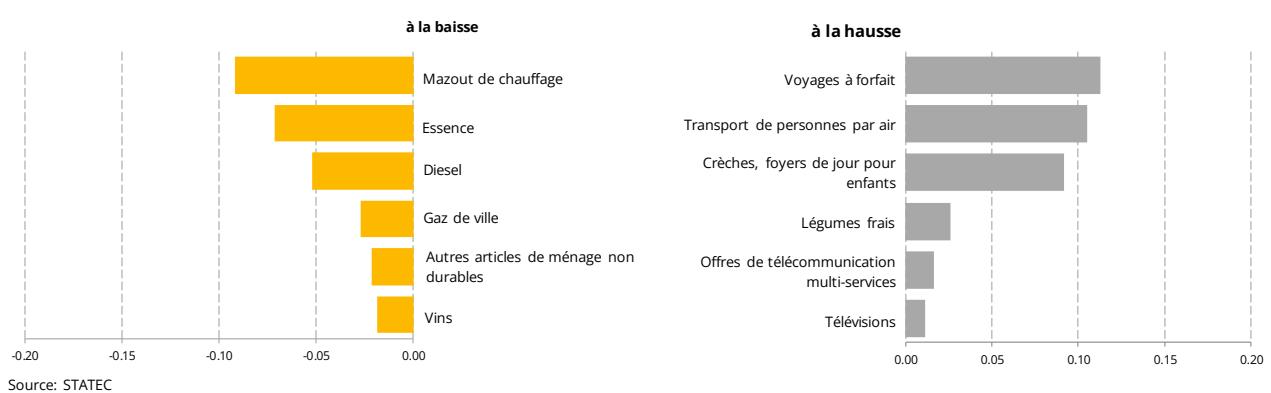
A partir de janvier 2026, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et l'indice des prix à la consommation national (IPCN) adopteront une nouvelle classification, dénommée ECOICOP v2. Cette mise à jour introduit plusieurs modifications :

- Les jeux de hasard seront pour la première fois dans l'indice des prix à la consommation au sein de la division « Loisirs » (règlement délégué (UE) 2024/3159).
- La division « Biens et services divers » sera scindé en « Assurance et services financiers » et « Soins corporels, protection sociale et biens et services divers »

- Plusieurs reclassements seront effectués dans les divisions « Loisirs, spectacles et culture » et « Matériel d'information et de communication ».
- En 2026, une nouvelle année de référence sera introduite : l'IPCH et l'IPCN seront publiés en base 2025=100.
- La pondération du panier de biens et services sera mise à jour pour tenir compte des évolutions des habitudes de consommation des ménages

Le STATEC détaillera ces évolutions lors de la publication des chiffres de l'inflation pour janvier 2026, prévue le 9 février prochain.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(déc. 2025/déc. 2024)	(déc. 2025/nov. 2025)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3.43	0.45
Boissons alcoolisées et tabac	2.91	-0.94
Articles d'habillement et chaussures	-0.09	0.08
Logement, eau, électricité et combustibles	7.84	-0.73
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0.60	-0.55
Santé	1.70	0.03
Transports	1.36	-0.05
Communications	-1.24	1.20
Loisirs, spectacles et culture	2.58	1.78
Enseignement	6.17	-
Hôtels, cafés, restaurants	2.97	0.13
Biens et services divers	2.71	0.50
Indice général	3.06	0.11

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de janvier 2026 seront publiés le 9 février 2026, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 30 janvier 2026.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | **+352 247-88455** | press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring/Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter

